



Paris, le 12 juillet 2022

DECLARATION PRELIMINAIRE

Comité Technique de la PJJ

Monsieur le directeur de la PJJ par intérim,

Par cette déclaration préliminaire, la CGT PJJ tient à vous interpellier solennellement sur la dégradation du dialogue social depuis les départs fin mai de madame Caubel (DPJJ) et début juin de madame Dellong (SDRHRS). Il s'agit d'une situation inédite puisque jamais il n'y a eu de période de vacance de ces postes stratégiques aussi longue.

Cela est incompréhensible car depuis que le ministre de la Justice a été reconduit dans ses fonctions, il aurait largement eu la possibilité et le temps de nommer des successeurs pour permettre d'assurer la continuité de la direction de la PJJ.

Alors que la continuité des missions et des services est d'une importance capitale, la continuité de la direction de la PJJ ne semble pas être une priorité aux yeux du gouvernement et de notre ministère. La preuve, votre intérim n'a été officialisé que le 14 juin dernier soit plus de 3 semaines après le départ de madame Caubel. Un bateau sans capitaine !

Et ce n'est pas faute pour la CGT PJJ d'avoir interpellé le Garde des Sceaux sur ce sujet.

Résultat, vous nous l'avez répété à plusieurs reprises, vous êtes en difficulté avec le directeur des ressources humaines par intérim également, pour accomplir toutes les missions qui relèvent de ces postes indispensables et pour répondre aux sollicitations des organisations syndicales dans des délais et des conditions raisonnables.

Même si vous n'êtes pas responsable de l'absence de ces nominations, cela impacte aujourd'hui vos conditions d'exercice et surtout la continuité de la direction de la PJJ. De nombreuses situations sont en souffrance !

Nous vous demandons de vous en souvenir monsieur le directeur par intérim ! Car il s'agit tout simplement de la même politique appliquée par vos directions interrégionales et par l'administration centrale dans les services de la PJJ quand on évalue l'activité des unités à une période révolue, quand on ne remplace pas des agents là où il y a des besoins, quand on ne prolonge pas les contrats des agents non-titulaires alors même que les mesures ne sont pas clôturées, au prétexte bien souvent de petites économies... Les conséquences sont les mêmes pour les agents de terrain : sentiment d'insatisfaction, de frustration, d'usure professionnelle de ne pas pouvoir accomplir ses missions correctement. C'est tout le service public qui se dégrade !

CGT PJJ - case 500 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - Tél. : 06.33.33.02.50

E-mail : cgtppj.national@gmail.com – Site internet : <http://www.cgtppj.org> – Facebook : CGT PJJ

Il ne peut pas en être de même de la direction de notre administration ! Car si vous n'êtes pas responsable de l'absence de ces nominations, vous êtes responsable de la qualité du dialogue social. Et c'est sur ce point précis que la CGT PJJ souhaite vous interpeller aujourd'hui.

Si vos effectifs ne vous permettent pas d'abattre la même quantité de travail qu'en temps normal, les échanges doivent demeurer respectueux avec les représentants des organisations syndicales et ce dans l'intérêt des agents que nous représentons. Les dernières instances disciplinaires et la CAP des éducateurs qui s'est tenue la semaine passée en constituent des illustrations qui ont d'ailleurs amené toutes les organisations syndicales à quitter cette dernière instance. Les réponses apportées n'étaient pas à la hauteur des enjeux institutionnels et les propos déplacés tenus à l'encontre de certains représentants du personnel sont inacceptables.

La CGT PJJ dénonce et condamne ces dérives. Monsieur le directeur par intérim, nous sollicitons votre vigilance et exigeons votre intervention pour que le respect regagne nos échanges pour un dialogue social constructif !